



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Contrat de soutien du département des Hauts-de-Seine à la ville de Sceaux dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 octobre 2020

OBJET : Contrat de soutien du département des Hauts-de-Seine à la ville de Sceaux dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 3211-1 et suivants,

Vu les contrats de développement Département-Ville en vigueur à la date de la présence délibération,

Considérant le caractère exceptionnel et inédit de la crise sanitaire et la nécessité de poursuivre les actions de proximité en faveur des habitants,

Vu la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 12 juin 2020 attribuant à la ville de Sceaux une aide exceptionnelle dans le cadre de cette crise sanitaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le contrat de soutien à conclure entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

AUTORISE le maire à signer le contrat de soutien à passer entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent